



COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 16 FEVRIER 2010

Nombre de membres

composant le Conseil : 35

En exercice : 35

L'an deux mil dix le mardi 16 février à 19 heures précises, les membres composant le conseil municipal de Malakoff, légalement convoqués le 8 février, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Catherine MARGATÉ, Maire.

Etaient Présents :

M. Serge CORMIER – Mme Françoise GUILLOIS – M. Jean SEIGNOLLES – M. Dominique CARDOT – Mme Dominique CORDESSE – M. Gilbert NEXON – Mme Jacqueline BELHOMME – M. Antonio OLIVEIRA – Mme Fatiha ALAUDAT – Mme Jacqueline CAPUS – Mme Michelle BÉTOUS – M. Joël ALLAIN – M. Pierre AVRIL M. Didier GOUTNER – Mme Marielle TOPELET – Mme Mireille MOGUEROU – Mme Kattalin GABRIEL (à partir de 19h51) – M. Claude LHOMME – M. Gilbert MÉTAIS Mme Sophie BACELON – M. Thierry NOTREDAME – Mme Patricia CHALUMEAU – M. Gilles CLAVEL – Mme Sabrina GUERARD – Mme Vanessa GHIATI - M. Pierre-François KOECHLIN – M. Pierre VIALLE (à partir de 19h56)– M. Thibault DELAHAYE – Mme Yvette ANZEAU – M. Gérard CHARVERON – M. Thierry GUILMART – M. Jean-Emmanuel PAILLON.

Avaient donné mandat :

Mme Catherine PICARD à M. Gilbert MÉTAIS

Melle Djamila AIT-YAHIA à Mme Catherine MARGATÉ, Maire

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L 2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur Didier GOUTNER a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

MADAME LE MAIRE INFORME LE CONSEIL DES EVENEMENTS FAMILIAUX SURVENUS
:

Naissance de :

- Romane, née le 27 décembre 2009, fille de Madame Vanessa GUÉRARD, employée au service de l'état-civil.
- Angeline, née le 31 décembre 2009, petite-fille de Madame Sylvie ROUGIES, employée au secrétariat des élus.
- Hugo, né le 15 janvier 2010, fils de Madame Valérie LELEZEC, employée au service de l'état-civil.

ADOPTION DE COMPTES RENDUS ANALYTIQUES

Les Conseillers Municipaux adoptent à l'unanimité le compte rendu analytique des Conseils Municipaux du 23 septembre et 04 novembre 2009.

M. Allain fait remarquer sur le compte-rendu du 04 novembre 2009, que l'économie réalisée lors de la passation du marché de collecte des déchets ménagers ne profite pas uniquement à la commune mais à l'ensemble des villes de l'agglomération.

AFFAIRES EXAMINEES PAR LES COMMISSIONS CONCERNÉES ET QUE L'ASSEMBLÉE ADOPTE SANS DÉBAT

Les décisions ci-dessous ont été adoptées par le Conseil Municipal, à l'unanimité.

AFFAIRES SOCIALES :

1) Le règlement d'attribution des aides départementales au fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance est approuvé et Madame le Maire autorisée à valider l'annexe jointe à ce règlement reprenant l'ensemble des établissements et services gérés par la Ville de Malakoff.

ENSEIGNEMENT :

2) La prorogation d'une année de l'affectation des numéros :5 rue Gambetta, et ceux du 12 au 18 rue Chauvelot, au périmètre scolaire de l'école maternelle Fernand Léger, pour l'année scolaire 2010/2011, est approuvée.

INTERCOMMUNALITÉ – SUD DE SEINE :

3) Les termes de la convention de prestation de service relative au Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique sont approuvés et Madame Le Maire autorisée à signer ladite convention.

PERSONNEL :

4) La transformation de :
1 poste de rédacteur principal en 1 poste d'adjoint administratif 2ème classe
4 postes d'adjoint administratif 2ème classe en 4 postes d'adjoint administratif 1ère classe est approuvée.
La dépense est imputée sur les comptes budgétaires 641/645.

5) La transformation de :
1 poste d'adjoint technique 2ème classe en 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe
1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe en 1 poste d'agent de maîtrise
8 postes d'adjoint technique 2ème classe en 8 postes d'adjoint technique 1ère classe est approuvée. La dépense est imputée sur les comptes budgétaires 641/645.

6) La transformation d'1 poste d'adjoint d'animation 1ère classe en 1 poste d'animateur est approuvée. La dépense est imputée sur les comptes budgétaires 641/645.

7) La liste numérique des agents communaux bénéficiaires d'habillement est fixée et approuvée pour l'année 2010 suivant l'état ci-joint.

La dépense en résultant sera prélevée sur le crédit ouvert au budget communal "section fonctionnement"
:

Personnel permanent : habillement : chapitre 60636 020

URBANISME :

8) Les termes d'un concordat proposé dans le cadre du fonds de solidarité logement sont approuvés. Le Conseil Municipal consent un abandon d'une dette locative pour un montant de 1857,30 € et dit que cette dépense sera inscrite au budget communal.

AFFAIRES SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL POUR EXAMEN, DISCUSSION ET DELIBERATION

FINANCES COMMUNALES :

- Adoption du projet de budget primitif pour l'exercice 2010

Rapporteur : Mme le Maire.

Mme le Maire donne lecture du discours précédant la discussion et le vote du BP 2010.

« Avant d'aborder la discussion sur le budget 2010, je souhaiterais rappeler le contexte particulièrement difficile dans lequel a été élaboré ce budget qui peut être qualifié de « budget de transition » avant l'application pleine et entière de la réforme de la fiscalité locale en 2011. Il s'agit d'un contexte de crise financière, économique et sociale, avec un faible taux de croissance, donc des conséquences sur l'emploi avec une aggravation du chômage et des difficultés pour les familles.

En 2010 les entreprises ne vont plus payer de taxe professionnelle. L'Etat va ainsi à nouveau les 'alléger' de 11,7 milliards d'euros. Que vont-elles en faire ? Créer des emplois ? Investir pour rendre leurs entreprises plus efficaces ? Ou bien vont-elles en profiter, comme lors des précédentes réductions, pour augmenter la rémunération de leurs actionnaires ? Bien entendu, vous l'aurez compris, lorsque j'évoque les entreprises qui profiteront véritablement de cette réduction d'impôt, je ne parle pas de l'artisan, du petit commerçant ou de la petite entreprise qui subissent de plein fouet la réduction des marchés, notamment ceux des collectivités locales et la réticence des banques pour les accompagner.

Grâce à la mobilisation des différentes associations d'élus locaux, les effets de la disparition de la taxe professionnelle ne se feront sentir qu'en 2011 pour notre ville et notre communauté d'agglomération (qui perçoit la taxe professionnelle depuis 2005 et nous la reverse), cette recette nous étant garantie cette année. Des simulations se poursuivent et une clause de « revoyure » a été fixée pour le mois de juin prochain entre le ministre des finances et les associations d'élus.

Le rendement de la Cotisation Economique Territoriale qui va remplacer la taxe professionnelle est estimé à 17 milliards, le gouvernement a donc décidé d'affecter de nouvelles ressources aux collectivités (taxe sur les surfaces commerciales, Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER). Mais ces affectations sont uniquement guidées par un souci « d'équilibre financier », sans réflexion sur la pérennité des recettes, ni leur intérêt en matière de développement de l'activité économique, de l'emploi, de la solidarité territoriale. De fait, cette réforme met fin à l'autonomie fiscale des collectivités. Et, je vous le rappelle, d'après les études de l'Association des Maires de France, elle va faire passer la charge fiscale des ménages de 48% à 75% et celle des entreprises de 52% à 25%. Cela va par ailleurs s'entraîner un alourdissement des charges pour les collectivités locales, pour les villes mais également pour les Départements (25 Départements se trouvent en quasi

cessation de paiement) à cause de la hausse des dépenses sociales et du non-remboursement des transferts par l'Etat.

Pour notre part, nous continuerons à agir pour que des activités économiques s'implantent ou se développent sur la ville, car l'emploi, même s'il n'est pas de notre responsabilité directe, reste pour nous un souci permanent.

Parallèlement à cette réforme, les autres recettes du budget et en particulier les dotations de l'Etat continuent inexorablement à diminuer. Il en est ainsi pour la Dotation Globale de Fonctionnement qui progresse de 0,8% alors que le coût de la vie se monte à 1,2% et que le panier du maire atteint 3,6% de hausse par an. Quant à la Dotation de Compensation de Taxe Professionnelle, de 318 000 euros en 2009, elle passe à 218 000 euros en 2010 pour certainement disparaître en 2011 ou en 2012.

En poursuivant l'étranglement financier des collectivités territoriales, en spécialisant les compétences, en limitant les financements croisés, l'objectif du gouvernement est de les obliger à privatiser leurs services publics, à recourir au secteur privé pour leurs investissements, à les obliger à n'être que des rouages des politiques publiques décidées par l'Etat, en un mot à mettre les collectivités sous tutelle. – Mme le Maire attire l'attention sur ce point car, si dans la réforme des fiscalités locales il devait y avoir des compétences pour chaque niveau de collectivités territoriales, les Départements et les Régions n'auraient plus le droit de financer autre chose que leurs compétences proprement dites. Pour le Département il s'agit par exemple du social, de la voirie, des collèges. Avec des financements croisés sur des questions par exemple culturelles ou sportives ou des subventions aux associations qui ne seraient plus de leurs compétences, cela amènerait un certain nombre de problèmes, notamment sur tous les financements qui peuvent être faits par des subventions Départements/Régions –. Or, il est bon de rappeler que les investissements des collectivités territoriales représentent 73% des investissements publics et qu'elles contribuent au maintien ou à la création d'environ 800 000 emplois chaque année. Cet aspect inquiète beaucoup plus les entreprises que le bénéfice qu'elles pourraient retirer de la suppression de la taxe professionnelle.

Ces choix nous contraignent donc à ralentir nos investissements, à en repousser certains mais aussi à différer certaines dépenses. C'est au prix de gros efforts que nous sommes arrivés à équilibrer le budget qui intègre les effets en année pleine, des mesures prises en 2009. Les mesures que nous avons prises avec les personnels, que je remercie chaleureusement pour leur investissement et leur sens du service public, nous ont permis de faire des économies significatives. Nos équilibres restent fragiles mais nous retrouvons une structure financière convenable avec un certain autofinancement, des investissements maintenus à un niveau moyen et des dépenses de fonctionnement maîtrisées.

Cependant, nous sommes déterminés à maintenir des services publics locaux de qualité, à faire du mieux possible avec ce que nous avons. Pour 2010 et les années suivantes, nous nous efforcerons de maintenir l'ensemble des services mais nous poursuivrons la réduction de l'ampleur de certains d'entre eux. Une analyse systématique du fonctionnement de ces services est en cours en concertation avec les personnels.

La procédure d'élaboration du budget est en cours d'adaptation aux nouvelles relations avec les services de l'Etat de moins en moins nombreux et disponibles, même s'ils font beaucoup d'efforts pour faciliter la vie des habitants, notamment en accordant des délais de paiement pour les familles qui en ont besoin. Une rencontre récente avec la trésorière nous en a apporté la preuve. Exemple : sollicités pour une analyse des bases de la fiscalité, les services fiscaux nous demandent un délai de 3 ans !

Nous travaillons également au développement de nos outils d'évaluation des politiques publiques, à la fois quantitative et qualitative.

Evidemment, nous continuerons à informer la population sur les enjeux de ces réformes et poursuivrons avec elle comme nous l'avons fait l'hiver dernier, avec les personnels et tous les acteurs de

la vie citoyenne de Malakoff, des actions dynamiques pour obtenir les moyens nous permettant de maintenir des services publics locaux de qualité. »

Mme le Maire informe que le document suivant a été préparé par M. Ngaleu et indique un certain nombre de chiffres sur lesquels elle se propose de revenir, ainsi qu'un certain nombre de réponses à des questions qui ont été posées en commission des finances.

I – SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses en capital c'est-à-dire le remboursement de la dette communale représentent 30% des dépenses réelles d'investissement contre 70% des dépenses d'équipement qui regroupent le renouvellement des matériels, les travaux de bâtiments, de voirie et de l'environnement.

A – Les dépenses d'équipement

En 2010, après des années d'investissements importants (restructuration du centre de santé, de la maison de la vie associative), les dépenses d'équipement sont fortement en baisse par rapport à 2009 (10 095 708 euros en 2009 contre 7 034 628 en 2010 ; soit une baisse de 30%).

1 - Les travaux de bâtiments :

En 2010, l'ensemble des crédits prévus pour les divers travaux est de 1 394 828 euros contre 4 131 995 euros en 2009. Les principaux travaux concernent :

- 130 000 euros pour la rénovation des cabines d'ascenseurs au foyer Laforest,
- 303 000 euros pour les travaux divers bâtiments (mise aux normes des ascenseurs, travaux pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, achats des matériaux de sécurité),
- 70 000 euros pour la rénovation du patrimoine privé.

Des sommes seront également consacrées à la démolition du bâtiment A du 54 avenue Pierre Brossolette ainsi que d'un bâtiment acheté au Conseil général, situé au 5 passage du Petit Vanves.

2 - Les travaux de voirie :

Le montant total des crédits inscrits en 2010 est de 1 461 400 euros pour les travaux dont les principaux sont les suivants :

- 450 000 euros pour la rénovation du terrain du stade Lénine (sera refait en synthétique),
- 400 000 euros pour les interventions diverses.
- 305 000 euros pour la municipalisation du Boulevard Camélinat.
- 100 000 euros pour les travaux rue Hoche, Paul Vaillant Couturier, rue Arblade.

3 - Les travaux d'environnement :

Le montant total des travaux prévus est de 370 000 euros dont 150 000 euros pour l'agrandissement du Parc du Centenaire.

4 - Les opérations d'urbanisme :

Le montant total prévu pour les opérations d'urbanisme atteint 1 500 000 euros afin de saisir les opportunités d'acquisition immobilière dans la zone Péri Brossolette.

5 - Renouvellement ou acquisition de matériels :

- Matériels roulants : 87 200 euros sont prévus pour le renouvellement du parc des véhicules.
- Matériels informatiques : 204 500 euros sont prévus pour le renouvellement du parc des micro-ordinateurs ;
- Matériels médicaux : 68 560 euros sont prévus pour le renouvellement des équipements médicaux du centre municipal de santé.

6 – Subvention d'équipement :

Le montant inscrit au budget soit 1 700 000 euros sera versé à l'OPH de Malakoff pour la rénovation des logements sociaux.

B – Les dépenses en capital d'emprunt

Le remboursement de la dette en capital inscrit au projet de budget 2010 est de 3 075 596 euros contre 3 067 716 euros en 2009. En 2010, nous sommes dans une phase de stabilité (avant la baisse qui commencera en 2011) du remboursement de la dette en capital.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

A – Le FCTVA – le fonds de compensation de la TVA

Les plans de relance de l'économie relatifs au FCTVA ont été expliqués à plusieurs reprises : en 2009 la commune a perçu le FCTVA des années 2007 et 2008 et perçoit en 2010 le FCTVA de 2009. Le FCTVA pour l'exercice 2010 a été estimé à 1 550 000 euros inscrits en recettes de la section de l'investissement, sous réserve de l'accord des services de l'Etat quant aux dépenses "éligibles".

B – Les subventions

- La subvention des services de l'Etat pour un montant total de 143 000 euros dont 70 000 euros de réserve parlementaire pour l'extension du parc de centenaire.
- La subvention de 56 000 euros du Centre National Pour le Développement du Sport pour le remplacement du revêtement du gymnase Rousseau
- 17 000 euros de réserve parlementaire pour la rénovation de la salle du conseil municipal et l'acquisition de matériel audio-visuel.
- La subvention de l'Agence des espaces verts de la Région d'île de France de 10 920 euros pour l'acquisition de la parcelle C217 dans le cadre de l'extension du parc du centenaire.
- Les subventions du Conseil Général pour un montant total de 410 065 euros pour les travaux au centre de loisirs dans l'école Paul Langevin et 265 000 euros pour la municipalisation du boulevard Camélinat.

- Les subventions du SIPPAREC pour un montant total de 76 738 euros pour les rénovations de l'éclairage public dans diverses rues. Le SIPPAREC financera intégralement l'installation et la maintenance des panneaux photovoltaïques qui seront installés (dans un premier temps à l'école Jean Jaurès) puisqu'il récupèrera sur la production d'électricité apportée par ces panneaux photovoltaïques sur 20 ans.

C – Les autres recettes

- Les produits de cessions immobilières

Une somme de 1 995 000 euros est inscrite au projet de budget 2010. Ces cessions concernent la vente de biens immobiliers situés à Condé sur Iton, Duravel, 2/6 rue Rouget de L'Isle, rue Raffin et rue Ledru-Rollin. Les 45/47 rue Larousse initialement indiqués dans le document sont déjà vendus.

- Les taxes d'urbanisme comprennent la taxe locale d'équipement et le PLD (dépassement du plafond légal de densité).

Une prévision de recettes de 531 000 euros contre 1 449 300 euros en 2009 est inscrite au projet de budget 2010.

Un fonds de concours de la Communauté d'agglomération de 900 000 € et une prévision d'emprunt de 1 429 000 €.

II – SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement baissent de 4%. C'est un résultat important qui a demandé des efforts de la part du personnel. Il existe deux grands types de dépenses :

- Les dépenses de gestion courante (les charges de personnel, les charges à caractère général et autres charges de gestion) représentent 95% des dépenses réelles de fonctionnement.

- Les charges financières c'est-à-dire les intérêts payés sur les dettes communales représentent 5% des dépenses réelles de fonctionnement.

A – Les dépenses de gestion

1- Les frais de personnel

Les frais de personnel inscrits au projet de budget 2010 sont de 25 304 421 euros contre 26 643 711 euros en 2009 ; soit une baisse de 5% qui s'explique par :

- le transfert de l'AMIRE et la Mission Locale à la Communauté d'agglomération Sud de Seine, pour un montant de 228 265€,
- la suppression du poste de la coordinatrice gérontologie du CLIC,
- la suppression de l'équivalent de 10 postes sur la base du 5^{ème} échelon de l'échelle 4 par rationalisation et réorganisation de certains services en année pleine.

2- Les achats de biens et services

Ce sont les dépenses quotidiennes de la commune. C'est le deuxième grand poste qui contribue au fonctionnement des services municipaux. Le crédit inscrit en 2010 est de 8 461 246 euros (*dont 1 175 700 euros pour l'électricité, 1 263 919 euros pour les fournitures des petits équipements, 816 315 euros pour les contrats de maintenance*) contre 8 707 673 euros en 2009 ; soit une baisse de 3%.

3- Les autres dépenses de gestion

Avec un crédit de 2 767 987 euros en 2010 contre 2 630 032 euros en 2009, elles sont en hausse de 5%. Cette hausse s'explique par l'inscription au projet du budget primitif de la totalité des subventions versées au Théâtre 71, l'USMM et l'OMS.

B – Les charges financières

Ce sont les intérêts payés sur les dettes communales. Le montant inscrit au budget s'élève à 1 600 000 euros contre 2 030 000 euros en 2009 ; soit 21% de baisse s'expliquant par le contexte actuel de baisse des taux variables sur le marché monétaire.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

A – Les recettes de gestion courante

1- Les recettes fiscales

Le montant inscrit au projet du budget 2010 est de 12 689 354 euros contre 12 059 136 euros en 2009 ; soit une hausse de 5% qui s'explique par quatre facteurs :

1) - La loi de finances pour 2010 qui fixe le coefficient de revalorisation des bases des impôts locaux à 1,2% ;

2) - La variation physique des bases estimée avec prudence à 0,50% ;

3) - La hausse modérée des taux des impôts locaux de 3% pour la taxe d'habitation, la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie. Il convient de rappeler que ces majorations des taux s'appliquent à des bases qui restent faibles à Malakoff. Pour répondre à une question posée à la commission finance, la taxe foncière des entreprises représente 41% de la taxe foncière (3 019 000 €), la taxe foncière sur les ménages 59% de la même taxe foncière totale (4 344 000 €) et la taxe d'habitation représente 5 314 000€.

L'allocation compensatrice de Sud de Seine représente 9 035 000 € en 2010 contre 9 860 000 € en 2009, ce qui est en diminution en raison du transfert de service et également de la prise en charge par l'Agglomération du coût de la brigade des sapeurs pompiers qui était auparavant assuré par le budget de la Ville.

2- Droits de Mutation :

Le montant inscrit en recette de fonctionnement est de 1 250 000 euros. Montant identique à 2009.

3- Les dotations et subventions

- La dotation forfaitaire :

Le montant de 6 938 059 euros inscrit au budget vient de la publication sur le site du Ministère de l'Intérieur du montant alloué en 2010 aux collectivités. En 2009, Malakoff avait reçu 6 968 410 euros. La dotation 2010 est en baisse de 0,4% par rapport au montant reçu en 2009. Parmi les 4 composantes de la dotation forfaitaire, la dotation de garantie est en baisse. Ce complément de garantie de la dotation aux communes a contribué en 2009 à la réduction des déficits publics au détriment des communes. En effet, l'article 67 de la loi de finances pour 2009 avait prévu sa baisse (-2%) de façon à permettre au gouvernement de dégager des marges supplémentaires dans le cadre

de la réduction du déficit du budget de l'Etat. Une fois de plus, les communes sont mises à contribution. Cette baisse n'est certes pas spectaculaire mais en "pouvoir d'achat" elle s'ajoute à l'inflation.

- La dotation de solidarité urbaine 265 555 euros est identique à 2008 et 2009 alors que la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 avait prévu son augmentation de +5% par an.

- La Dotation de Compensation de Taxe Professionnelle (DCTP), qui était de 338 221 € en 2009 est de 218 000 € en 2010, en baisse constante avec une probable disparition l'année prochaine.

- Les subventions de divers organismes sont de 2 071 835 euros contre 2 353 821 euros en 2009 ; soit une baisse de 12%.

4- Les recettes tarifaires

C'est-à-dire la participation des usagers à un certain nombre de prestations de services offertes par la ville. Une prévision de recettes tarifaires de 5 060 903 euros est inscrite au projet de budget 2010.

Avec 4 137 800 euros, les redevances et droits de services à caractère social des usagers représentent l'essentiel de ces recettes.

5- Autres produits de gestion courante : 1 189 418 euros sont inscrits au projet de budget 2010 dont 885 000 euros de revenus locatifs.

B – Les produits financiers et exceptionnels

Montant inscrit : 205 713 euros dont 194 613 euros pour les produits exceptionnels. Il s'agit des dividendes de la SAIEM du Fonds des Groux ainsi que des remboursements des différents sinistres par les assurances.

III – EQUILIBRE DU PROJET DE BUDGET 2010.

A – Equilibre de la section de fonctionnement

Recettes de l'exercice : 41 676 854 euros

Dépenses de l'exercice : 41 676 854 euros

dont 2 961 642 euros de prévision de capacité d'autofinancement au profit de la section d'investissement.

B – Equilibre de la section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre avec une prévision d'emprunt de 1 429 659 euros

Dépenses de l'exercice : 10 354 167 euros

Recettes de l'exercice : 10 354 167 euros

dont 2 961 642 euros de prévision d'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

C – Total budget

Dépenses de l'exercice : 52 031 021 euros

Recettes de l'exercice : 52 031 021 euros

Nous soumettons à votre vote ce projet de budget primitif 2010.

Mme le Maire tient à remercier très chaleureusement M. Ngaleu, responsable financier, M. Cibot, tous les directeurs généraux et bien entendu les chefs de service pour l'élaboration de ce budget qui a été difficile à équilibrer.

Par 31 voix pour dont 2 mandats, 3 voix contre de Mme ANZEAU, M. CHARVERON, M. GUILMART, ainsi qu'1 abstention M. PAILLON, le Conseil Municipal adopte le budget primitif de la ville pour 2010 équilibré en recettes et en dépenses de la section de fonctionnement à 41 676 854 euros et pour la section d'investissement à 10 354 167 euros. Le budget est voté par chapitre.

Pour le vote des subventions aux associations, les Conseillers Municipaux représentant la ville au sein de ces associations n'ont pas pris part au vote.

ELU	C.D.E	C.C.A.S	Maison des Poètes	Conseil Ets du Conservatoire	O.P.H	ACLAM	Comité Jumelage	Théâtre 71	AFCDR P	Cités Unies	Office Mun. Sports	Bourse du Travail	Comité des Fêtes	SAIE M Joliot Curie	SAIE M Fonds des Groux	SEMASE P	CA COLL. H. WALLON	CA COLL. P. BERT	CA LEP GIRARD	CA N. D. FRANCE	ARCHIMED E	AAMA M	SYNCO M	CLUB RELAIS
MADAME le Maire	X	X		X							X										X			
AIT YAHIA Djamilia	X																							
ALAUDAT Fathia	X					X		X									X			X				
ALLAIN Joël					X																			
AVRIL Pierre	X																						X	
BACELON Sophie																				X				
BELHOMME Jacqueline	X																				X			X
BÉTOUS Michelle		X																						
CAPUS Jacqueline		X																						
CARDOT Dominique												X							X					
CHALUMEAU Patricia						X																		
CLAVEL Gilles					X						X		X					X						
CORDESSE Dominique				X		X		X														X		
CORMIER Serge					X									X	X	X								
DELAHAYE Thibault					X												X							
GABRIEL Kattalin				X				X					X						X					
GOUTNER Didier		X																			X			
GUERARD Vanessa		X					X																	
GUILLOIS Françoise		X	X																					
GUILMART Thierry					X																X			
KOECHLIN Pierre François							X		X															
LHOMME Claude	X																							
METAIS Gilbert											X	X												
MOGUEROU Mireille						X	X			X								X						
NEXON Gilbert											X			X										
NOTREDAME Thierry	X											X												
OLIVEIRA Antonio	X	X			X									X	X									
PAILLON Jean-Emmanuel		X																						
PICARD Catherine																					X			
SEIGNOLLES Jean	X																						X	
VIALLE Pierre													X									X		

VOTE PAR CHAPITRE DU PROJET DU BUDGET PRIMITIF 2010 DE LA VILLE

DEPENSES RECETTES

SECTION D'INVESTISSEMENT

16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 077 596	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	81 730	
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES	1 700 000	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 187 498	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 065 400	
040	OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	241 943	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		2 081 000
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		1 642 423
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		1 432 159
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		1 995 000
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		614 000
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		2 589 585

TOTAL INVESTISSEMENT

10 354 167

10 354 167

SECTION DE FONCTIONNEMENT

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 461 246	
012	CHARGES DE PERSONNEL	25 304 421	
014	ATTENUATION DE PRODUITS	8 095	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 767 987	
66	CHARGES FINANCIERES	1 825 450	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	106 070	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	614 000	
042	OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 589 585	
013	ATTENUATION DE CHARGE		460 000
70	PRODUITS DE GESTION COURANTE		5 060 903
73	IMPOTS ET TAXES		23 606 439
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		10 912 123
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		1 189 418
76	PRODUITS FINANCIERS		315
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		205 713
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		241 943

TOTAL DE FONCTIONNEMENT

41 676 854

41 676 854

Après le vote, Madame Le Maire ouvre le débat.

M. Guilmart avoue que ce discours ne le surprend nullement, ayant malheureusement l'habitude d'entendre à peu près toujours les mêmes justifications. Lors du débat du mois de décembre, Mme le Maire semblait encore ignorer si les bases et les taux des impôts de la ville allaient augmenter ou non et, le cas échéant, de combien ils allaient augmenter. Aujourd'hui, il est un fait que ceux-ci augmentent, ce qui fait suite à l'augmentation fort importante de l'année précédente : +12% taxe d'habitation et + 15% taxe foncière et foncier non bâti entre 2009 et 2010.

Mme le Maire fait part de taux plutôt modestes alors que Malakoff se situe aujourd'hui dans la moyenne des taux des autres communes du département. Il est regrettable que les foyers de Malakoff n'aient apparemment pas le même « pouvoir » fiscal que la plupart des autres communes, ce qui contribue malheureusement à alourdir la charge des ménages. Mais, au-delà de cet aspect, M. Guilmart s'inquiète d'avoir entendu le même discours lors du Conseil communautaire la semaine précédente, à savoir que l'inconnu en termes d'avenir génère cette augmentation. A travers ce budget il apparaît qu'un certain nombre de dépenses étaient prévisibles, mais un certain nombre de recettes aussi ; il était donc relativement aisé d'anticiper sur un certain nombre de choses. Faire peser la totalité de l'incertitude du budget sur la réforme de la taxe professionnelle paraît par conséquent un peu anachronique.

Certaines communes voisines ont bien anticipé ces réformes et ces changements, M. Guilmart est donc un peu surpris que sur cette année encore l'effort soit porté sur les ménages. En ce qui concerne en particulier la taxe d'habitation, rien n'empêchait de la rendre neutre puisque, outre l'augmentation naturelle des bases de 1,2%, il était tout à fait possible de ne pas augmenter de 3%. Même si l'idée était d'augmenter la charge foncière pour les propriétés non bâties, il était tout à fait possible de rendre neutre cette taxe d'habitation puisqu'il s'agit d'une année de transition. Ce budget est d'ailleurs un budget de transition. M. Guilmart trouve donc un peu étonnante cette « uniformité » dans l'augmentation.

Le groupe de M. Guilmart ne souscrira donc pas à cette augmentation.

Par ailleurs il faut rappeler également que pour l'année 2010, contrairement à ce que Mme le Maire avait dit, la taxe professionnelle est compensée pour les collectivités au centime près, il n'y a donc pas forcément de manque à gagner. Pour 2011 chacun sait très bien que des échanges et des débats auront de nouveau lieu au Parlement, que ce soit à l'Assemblée ou au Sénat. Aujourd'hui, tout montre que les taux et les montants seront reconduits et rien n'empêche aujourd'hui les collectivités de faire en sorte que des entreprises viennent s'installer sur leur territoire de manière à ce que les rentrées d'argent au niveau du foncier puissent justement agrémenter et augmenter les recettes.

M. Guilmart trouve par conséquent que l'on fait malheureusement porter le chapeau à des collectivités ou un gouvernement qui n'est pas responsable de la gestion de la commune. Cela est particulièrement dommage car il est un fait que c'est là le seul moyen que Mme le Maire ait trouvé pour se défaire par rapport à ces augmentations. Le groupe de M. Guilmart ne justifiera donc pas cette augmentation supplémentaire, sachant qu'il en sera de même l'année prochaine.

M. Paillon propose une analyse un peu différente. Il s'agit effectivement d'un budget de transition, mais vers quoi va s'exercer cette transition ? Deux interprétations sont possibles : soit il sera à nouveau question l'année prochaine d'une reprise forte des impôts telle que l'année précédente, soit il sera question d'une augmentation plus modérée des impôts, ce qui a été le cas pendant plusieurs années.

Quelques points positifs apparaissent toutefois dans ce budget que M. Paillon trouve assez équilibré :
- plus d'efforts seront faits sur les dépenses de fonctionnement. Le document indique notamment une baisse des frais de personnel avec en particulier la suppression de 10 postes. Mais à quoi cela correspond-il ?

- pas de recours à l'emprunt.
- baisse des charges financières.

S'agissant des aspects un peu moins positifs – et c'est la philosophie générale de ce budget :

- pas de dépense d'investissement, pas de grands chantiers publics cette année. Or, sachant que les collectivités territoriales investissent, ce n'est pas là donner le bon exemple. Ceci d'autant plus qu'il semblait à M. Paillon que certains chantiers publics avaient été annoncés, telle la réhabilitation de la place du 11 Novembre.

- pour 2011, M. Paillon s'inquiète fortement. Par exemple, une partie des recettes provient des cessions immobilières, ce que l'on appelle des « recettes de poche », c'est-à-dire qu'elles sont là une année mais plus la suivante. Comment compenser par conséquent des recettes qui n'existeront plus l'année prochaine ?

M. Paillon précise que son vote dépendra en grande partie des réponses apportées à ces questions.

*Pour **M. Seignolles et le groupe socialiste**, l'Etat mène une politique de désengagement financier qui met en péril les équilibres budgétaires des collectivités locales et le niveau des services rendus à la population. La commune de Malakoff n'échappe pas aux conséquences de cette politique et les élus socialistes en ont une conscience claire. Ils sont très sérieusement préoccupés par la situation financière de la Ville et par les mesures propres à assurer l'équilibre de son budget pour l'exercice 2010 comme pour les suivants, tout en préservant une qualité de son service égale aux habitants.*

Compte tenu des restrictions imposées par le gouvernement, l'équilibre budgétaire doit être recherché d'abord par le biais d'une réduction des dépenses. Des résultats positifs ont déjà été atteints grâce aux efforts des services de la municipalité et sur les recommandations du bureau municipal. Or, ces résultats sont encore insuffisants dans l'immédiat pour équilibrer le budget compte tenu de la pression financière exercée par la politique gouvernementale.

C'est pourquoi, afin d'équilibrer le budget 2010, les élus socialistes sont favorables à de nouvelles recettes fiscales supplémentaires. Ils reconnaissent que cet effort supplémentaire est modéré et réparti de manière juste entre tous les foyers et les forces économiques locales, notamment par une répartition adaptée des hausses entre la taxe foncière et la taxe d'habitation. Cette hausse d'impôts aurait été incomprise si elle n'était pas accompagnée d'économies importantes réalisées préalablement sur le fonctionnement de services municipaux. Ainsi, une analyse rigoureuse a été faite au sein de chaque service pour valider les opérations inscrites dans le budget 2010 dans un souci d'économies.

Or, malgré ces économies, et si le but est de préserver les services publics et leur qualité, il n'y a d'autre recours que l'impôt. Ce décalage souligne combien la politique nationale vise à asphyxier les collectivités locales et à renier les services publics.

Les ressources des collectivités locales doivent être le reflet des services publics rendus à la population. Le service public est une forme de lien social entre tous les citoyens sur un territoire.

Le groupe des socialistes est pour un impôt équitable et utile à la collectivité. Il faut le réhabiliter car l'impôt est un élément de solidarité entre tous les citoyens.

Les socialistes souhaitent également que des mesures concrètes soient prises pour améliorer rapidement l'organisation du travail des services municipaux tout en maintenant le cap des engagements inscrits au programme municipal.

Le groupe socialiste a fait des propositions en ce sens qui seront enrichies par la discussion et finalement soumises à la plus large concertation.

Confiant dans cette perspective et solidaire de la Majorité municipale devant l'épreuve et dans l'action, les élus socialistes apportent leur soutien à la politique qu'elle engagera avec eux et voteront le budget primitif 2010 qui est proposé.

M. Cormier donne lecture de son discours relatif au budget 2010 au nom du groupe des élus communistes antilibéraux et citoyens de Malakoff :

« Le budget 2010 que les élus du groupe communiste antilibéraux et citoyens voteront ce soir intervient dans un moment particulièrement important.

Important au plan local puisqu'il va permettre de poursuivre non sans difficulté la mise en œuvre du programme municipal approuvé par plus de 7 000 Malakoffiots.

Important parce qu'il intervient dans un contexte marqué par la crise capitaliste qui ravage l'emploi, le pouvoir d'achat, les salaires, les retraites et qui développe parallèlement concurrence et précarité, divisions et injustices.

Il y a d'ailleurs quelque chose d'indécent à entendre la droite expliquer que « nous n'avions pas prévu ou anticipé la crise » quand les besoins sociaux ne cessent de croître sous le choc du chômage et de la précarité exigeant de nouveaux engagements des services publics, des collectivités locales, de la protection sociale et de l'indemnisation du chômage.

Un budget 2010 important parce qu'il intervient au moment où la mise en œuvre de la politique de rupture chère à M. Sarkozy franchit une étape d'une ampleur nouvelle. Des projets touchant aux fondements républicains de notre société et à toutes les avancées démocratiques qui ont vu le jour depuis plus de soixante ans.

Après s'être attaquée aux services publics d'Etat, la droite cherche désormais à provoquer l'asphyxie financière des collectivités territoriales pour les contraindre à fermer, supprimer, privatiser tous les services publics locaux. Nous ne nous laisserons pas faire, nous ne nous soumettrons pas, et comme l'indique le calicot apposé à l'entrée de l'hôtel de ville, « Mes services publics, ma mairie, j'y tiens ! ».

Les déclarations du Premier ministre parues dans le Figaro du 29 janvier ne laissent aucun doute sur l'objectif poursuivi : « Soit nous arrivons à résorber nos déficits dans le cadre du dialogue avec les collectivités locales, ce que je souhaite, soit l'Etat sera obligé de le décider seul. »

En les accusant de coûter cher et d'être trop enchevêtrées, il s'agit d'abord d'affaiblir considérablement cette vie démocratique qui, par la proximité de centaines de milliers d'élus et de fonctionnaires locaux, permet la satisfaction des besoins de nos concitoyens. L'action, les réalisations des collectivités locales c'est du concret : l'école, la crèche, le logement, les équipements sociaux, culturels, sportifs, de santé, l'environnement, les transports et une multitude d'autres services de qualité.

A Malakoff, nous sommes fiers de tous les services mis à disposition de la population pour, dans leur diversité, répondre à ses besoins, et ils sont très appréciés. Nous comptons bien, avec les habitants, tout faire pour les préserver.

L'Etat ne cesse de transférer aux communes de nouvelles charges tout en réduisant constamment ses dotations – cela a été dit par Mme le Maire – avec évidemment en ligne de mire la volonté de placer la France sous la barre des 3% de déficit dans le cadre des critères fixés par l'Europe, ce qui veut dire faire payer aux salariés la note d'une crise économique provoquée par la finance et le tout-marché. Cet objectif avancé par le gouvernement pour 2013 augure un super plan d'austérité après le 21 mars prochain. Nous savons donc à quoi nous en tenir.

Il est vrai que depuis de nombreux mois l'Etat fait valoir que les caisses sont vides, mais dès que la crise économique et financière a débuté, 360 milliards ont été débloqués pour aider les établissements bancaires ; 360 milliards ! C'est neuf fois le montant de la DGF, 1,8 fois les dépenses totales des collectivités locales et de leurs groupements. Comment ne pas souligner aussi la grossièreté de l'argumentation qui consiste à défendre une fois de plus le cadeau aux entreprises et au patronat avec la suppression de la taxe professionnelle en oubliant de préciser qu'elle va aggraver le déficit public, induisant 5 milliards de charges supplémentaires pour l'Etat. Une responsabilité de l'Etat dénoncée par la Cour des Comptes et soulignée par de nombreux élus, y compris élus de l'UMP.

Même le Rapporteur général de la commission des Finances du Sénat, M. Marini, sénateur UMP, considère que certaines décisions fiscales ont « aggravé le déficit public telles la baisse de la TVA de 19,6 à 5,5 ou la suppression de la taxe professionnelle ».

Supprimer la taxe professionnelle, c'est porter le coup de grâce qui sonne l'agonie financière des collectivités. Le risque de transfert de fiscalité sur les ménages va se généraliser comme unique solution pour maintenir en vie les services de proximité, ou bien le marché privé va se frotter les mains au détriment du plus grand nombre d'habitants qui ne pourront pas se payer les services alors – et cela a été également rappelé – que 73% des investissements sont le fruit des collectivités, soit 40 milliards, ce qui est bon pour la croissance, excellent pour l'emploi. Et l'emploi public c'est, comme le facteur dans chaque village, utile, concret, indispensable.

Il s'agit de priver les communes et les Départements de leur pouvoir d'agir pour les habitants en réduisant toujours plus leur possibilité d'intervention, leur mission publique, leurs moyens humains, politiques et financiers, taillant de fait dans les services publics utiles à la vie des citoyens des territoires. Un choix politique ouvrant des pans entiers à une privatisation sans limite des activités, source d'inégalité, d'exclusion et de discrimination. Si les communes ne sont pas immédiatement supprimées, tel est bien l'objectif majeur de cette destruction. Base démocratique de notre vie politique, lieu privilégié du développement de la démocratie participative, de la citoyenneté, elles sont particulièrement visées par la création de communautés nouvelles et d'une carte imposée de l'intercommunalité.

En plus d'un Grand Paris placé sous la tutelle de l'Etat, une dizaine de métropoles indépendantes des communes et des Département creusera un peu plus l'inégalité entre les territoires en les mettant en concurrence. Le Président de la République parle de « mille-feuille » de la République, mais son projet c'est la monarchie à tous les étages. En conservant une poignée d'élus locaux comme vernis démocratique et en mettant la main sur la gestion des territoires, Nicolas Sarkozy veut supprimer leur liberté d'action en s'attaquant à la libre administration des collectivités avec la suppression de la clause de compétence générale pour les Départements et les Régions et l'impossibilité pour les communes de l'exercer. C'est le recul des services programmés avec des conséquences négatives pour l'emploi et un appauvrissement de la fonction publique territoriale. Cela va devenir le règne d'un Etat qui ne paie rien et commande tout avec des préfets omnipotents.

Le gouvernement en a fait l'aveu : la RGPP, Révision Générale des Politiques Publiques, qui réduit comme peau de chagrin les services déconcentrés de l'Etat, doit être la règle pour les collectivités bien que là aussi la Cour des Comptes reconnaisse qu'elle n'aboutit au plan budgétaire qu'à des résultats modestes.

En 2008, l'Etat a supprimé 36 000 emplois de fonctionnaires, il prévoit d'en supprimer 150 000 avant 2012 alors que les mauvais élèves, de son point de vue, les collectivités locales, en ont créé 34 000 pour répondre aux besoins des populations. Alors que l'Etat se décharge de ses responsabilités, transfert des obligations nouvelles auprès des collectivités qui doivent sans cesse répondre aux dégâts de la crise sociale et économique, créer des emplois serait un crime de lèse-majesté libérale ! Un avis loin d'être partagé: 72% des Français selon un sondage publié dans Les Echos du 9 février désapprouvent la politique de Nicolas Sarkozy à l'encontre de la fonction publique, une véritable gifle après l'échec de division avec sa machine infernale sur l'identité nationale. Les Français ne sont pas tombés dans le panneau. Le chef de l'Etat ne comprend pas ou méprise délibérément les raisons du soutien de la France à ses fonctionnaires, une France dont il avait reconnu pourtant qu'elle avait mieux résisté à la crise financière que d'autres pays européens en raison de son modèle social, mais il n'est pas à une contradiction près...

La mise en pièce du statut des fonctionnaires constituerait une atteinte aux garanties des agents mais aussi à la qualité du service rendu aux usagers. La diminution aveugle des effectifs par milliers, comme cela se fait par exemple dans les hôpitaux ou à l'Education nationale, est un non-sens car elle

entraîne obligatoirement une réduction des services publics de proximité et une aggravation des conditions de travail des personnels. Résultat, c'est là aussi le privé qui se frotte les mains avec des coûts à payer bien plus importants pour les populations.

Cependant, confrontés au désengagement financier de l'Etat comme un grand nombre de collectivités, nous travaillons à Malakoff, avec les services, à une réduction de la masse salariale avec comme objectif de maintenir les services à la population. En cela notre budget 2010 se veut un acte de résistance qui, pour être pleinement efficace, doit s'appuyer sur l'intervention de la population et des personnels concernés. A l'écoute des habitants et des agents qui sont en contact avec la population, nous voulons poursuivre la mise en œuvre de nos engagements municipaux. Bien entendu, nous partageons les orientations proposées par Mme le Maire pour le BP 2010 auquel nous avons fortement contribué et qui sont le fruit de longs mois de travail des services publics municipaux, des élus, de diverses rencontres avec la population dans les quartiers, avec le personnel communal et les acteurs de la vie locale, les associations et les conseils de quartier.

Nous partageons d'autant plus les priorités de ce budget qu'elles visent à répondre aux besoins des Malakoffiots, qu'elles s'appuient sur une démarche animée par la volonté de développer l'intervention citoyenne et la démocratie : maintenir les services publics de qualité et s'inscrire dans une logique de développement durable pour notre ville.

Tout cela contribue à faire de notre budget et de sa mise en œuvre à la fois un acte de résistance concret à la politique de Sarkozy et de son gouvernement, et aussi l'affirmation, la démonstration que d'autres choix politiques sont possibles lorsque l'on veut répondre aux besoins humains et non répondre aux seuls appétits financiers des actionnaires.

Le budget 2010 affiche clairement, avec une augmentation modérée des impôts de 3%, une ambition pour notre ville, ses habitants, l'ambition d'une ville pour toutes et tous. Au moment où le pouvoir en place cherche à supprimer tous les espaces et les outils d'intervention citoyenne, je crois indispensable de redire que la démocratie est un fil conducteur de toutes nos décisions.

En 2009, avec la Majorité municipale nous avons mené dans la ville une grande campagne d'information et d'explication sur les causes des difficultés et les responsabilités de l'Etat. La pétition demandant à l'Etat des sommes dues à notre commune – 560 000 € depuis 8 ans pour la DGF et près de 1,2 M€ pour la TP – a recueilli 2 500 signatures que nous avons portées avec une délégation d'une centaine de personnes au ministre du Budget.

En 2010 nous allons poursuivre nos actions contre la réforme territoriale et pour une fiscalité visant la justice sociale et l'efficacité économique.

Nous voulons créer une fiscalité locale juste et progressive avec pour les ménages une progressivité en fonction du revenu réel et des bases foncières rénovées. Pour les entreprises, la création d'un véritable impôt sur le capital de l'entreprise, le foncier, le matériel, la masse salariale et, surtout, les actifs financiers. Le capital financier des entreprises et des banques en 2008 c'est 7 417 milliards d'euros.

Nous proposons la création d'un prélèvement national sur ce capital alimentant un fonds national de péréquation ; un prélèvement de seulement 0,3% représenterait 22 milliards d'euros, soit 300 € de plus par habitant ; de 0,5%, 37 milliards.

Les collectivités territoriales, par une fiscalité juste, par leurs services publics locaux et leurs investissements utiles peuvent mieux encore être des instruments modernes de la lutte contre la spéculation, cause de la crise financière et économique actuelle.

Nous voulons enfin agir pour une autre politique fiscale de l'Etat en réhabilitant l'impôt par l'égalité des citoyens. L'impôt permet le financement de services publics garantissant la solidarité et l'exercice des droits fondamentaux en supprimant tous les allègements fiscaux en direction des plus riches contribuables, bouclier fiscal, niches fiscales, évasion fiscale, etc., en retrouvant une progressivité réelle de l'impôt sur le revenu qui intègre le revenu réel des habitants et un nouveau barème.

Agir enfin pour un pôle public financier, le financement des équipements locaux – dont je rappelle qu'il représente 73% des équipements publics – doit bénéficier de conditions de prêts spécifiques hors du marché spéculatif.

Le budget 2010, dont l'équilibre est le résultat d'efforts importants des services, sans remettre en cause nos orientations, s'inscrit donc dans les luttes engagées pour toujours mieux vivre ensemble, et les luttes qu'il faudra mener dans les semaines, les mois à venir avec les habitants, les salariés, les retraités, les jeunes, les femmes, les privés d'emploi, les sans-papiers.

Les élus communistes antilibéraux et citoyens de Malakoff portent avec détermination cette politique. Pour terminer, au nom du groupe des élus communistes, antilibéraux et citoyens je veux remercier Mme le Maire, M. Ngaleu, M. Cibot, le service des finances qui ont travaillé sur ce budget ainsi que les services municipaux qui ont préparé le budget en tenant compte des orientations proposées. »

Mme le Maire souhaiterait revenir sur quelques points. M. Paillon dit qu'il n'y a pas de grands investissements publics. Or, 500 000 € sont tout de même prévus pour aménager le terrain de football en synthétique ainsi que l'aire de jeux de Danton qui sera transférée à la place du skate parc. S'agissant de la place du 11 Novembre, dont le premier coup de pioche est prévu en juillet 2011, des concertations ont eu lieu avec les commerçants, l'école maternelle Jean Jaurès, les conseils de quartier, le Théâtre 71, et une première réunion publique aura lieu le 23 mars à la salle des fêtes qui donnera les premiers éléments de cette concertation.

Pour les dix postes, il s'agit de réorganisation dans les services, ce qui n'a pas été simple mais c'est un effort assumé collectivement. Mme le Maire insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de licencier du monde, ni de supprimer de nombreux de postes.

Concernant les entreprises, 1 500 salariés environ sont tout de même arrivés sur Malakoff en 2008-2009 : Accord, Aprionis, quatrième groupe français des caisses de retraite s'installe sur l'ex terrain de France Télécom. Est prévu également l'important chantier dont les travaux commenceront mi-mars (qui poseront sans doute des problèmes de voirie) sur le bâtiment de la SEEE situé rue Paul Bert. Il s'agira d'un bâtiment de Haute Qualité Environnementale. Il accueillera les salariés du groupe Hachette fin 2011 ou début 2012. Tout ceci représente donc des points positifs au niveau de la taxe foncière.

S'agissant des ventes, Mme le Maire convient que celles-ci ne se font qu'une fois mais signale qu'un certain nombre sont encore à réaliser. Par ailleurs, le montant des taxes d'urbanisme baisse de façon importante cette année mais augmentera l'année prochaine, selon les permis de construire d'un certain nombre de bureaux en projet.

Pour revenir au budget proprement dit, c'est dans les périodes un peu difficiles qu'il faut faire le plus de prospectives. La commission prospective étudiera donc, par rapport au PPI (Programme Prévisionnel d'Investissement), à quelle période, selon quel rythme et avec quels moyens tout ce qui avait été prévu pourra être réalisé. Toutefois, cette période d'incertitude complique les choses pour tout le monde. Ainsi M. Caron, vice-président du Budget du Conseil général des Hauts-de-Seine, le souligne-t-il à l'occasion du débat budgétaire du conseil Général : « Cette année tout est différent, il en résulte pour tous les exécutifs locaux une absence d'information sur 2010 et encore plus pour 2011. 2010, c'est pour les communes, Départements et Régions, non pas l'année de simples changements mais le point de départ d'une période triennale de profondes transformations de la fiscalité locale ou territoriale ». Le rapport parle de « rupture immédiate », de « stagnation des crédits et dotations accordés aux collectivités », « des Départements privés du pouvoir fiscal ». « Quant à l'évolution du panier fiscal, bien malin celui qui sera actuellement en mesure d'en pronostiquer l'évolution ». Il parle de « la perte de pouvoir pour les Départements », du « changement brutal qui coupe les ailes du 92 », « tous ces éléments qui nous obligeront très probablement à revoir et à étaler les projets et les dispositifs. Pour y parvenir, ce sera difficile mais cela nécessitera des arbitrages qui restent à faire dans le secteur des dépenses autres que des

dépenses obligatoires », etc. Pour conclure, M. Caron écrit « Ce bond [parce qu'ils vont être obligés d'emprunter cette année] aussi brutal que préoccupant tient à l'incapacité dans laquelle nous sommes placés cette année d'autofinancer une partie même faible des dépenses d'investissement. Cela sera une première dans l'histoire des Hauts-de-Seine, c'est la preuve d'une dégradation des potentialités départementales ». Mme le Maire précise que M. Caron est également Maire-adjoint de Rueil-Malmaison, est un spécialiste des budgets et rédige de nombreux rapports très sérieux à ce sujet. L'incertitude et la gravité de la situation dont il fait part est partagée par tous les élus de France.

Les choix faits à l'intérieur de ces budgets varient selon chacun mais la situation est difficile pour tout le monde, une situation que même le Conseil général des Hauts-de-Seine n'avait pu prévoir.

Ce terme de « budget de transition » ou bien « budget de résistance » convient donc bien à la situation et la Ville de Malakoff fera au mieux avec, sans parler des recettes fiscales et financières, le personnel communal pour assurer le meilleur service public possible aux habitants de Malakoff. Lors d'une rencontre, le directeur de cabinet d'Eric Woerth a parlé de la « revoyure » prévue pour juin 2010, mais personne ne sait actuellement ce qu'elle sera. Mme le Maire espère que tous les élus parleront de leurs difficultés à établir leur budget.

S'agissant des taux, Mme le Maire précise que Malakoff se situe dans la moyenne des chiffres du département. Le problème est que les produits des impôts sont le produit des taux multipliés par des bases, et que les bases sont encore faibles sur Malakoff avec 40% de logements sociaux. Ce qui fait qu'en termes de produits d'impôts, Malakoff est encore dans une moyenne relativement faible du département des Hauts-de-Seine. Ce produit des impôts est publié par l'enquête financière est extrêmement bien conçue par des directeurs généraux des services des 36 villes du département. Mme le Maire indique que celui de 2009 est à la disposition des élus intéressés.

M. Métais souhaite souligner le malaise des collectivités de tous bords – même pour l'UMP – puisqu'elles ont reculé au maximum le vote de leur budget. Un grand nombre ont demandé des dérogations car ils ne connaissent pas les produits financiers qu'ils pourront avoir en recettes, et ces retards ne vont pas aller sans poser de véritables problèmes. En effet, un grand nombre de travaux ont lieu l'été, qui ne pourront se faire car les marchés n'auront pas eu le temps d'être élaborés. C'est donc réellement une situation très grave imposée par le gouvernement.

Mme le Maire procède au vote du budget et rappelle au public que celui-ci se fait chapitre par chapitre et à l'euro près, ce qui représente une obligation.

- Adoption du projet de budget des parkings pour l'exercice 2010

Rapporteur : Mme le Maire.

I – SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Les dépenses de l'investissement

1 – Les dépenses d'équipement

Aucune construction de parking n'étant prévue en 2010, le total des dépenses d'équipement prévu est de 47 950 euros pour les travaux d'entretien des différents parkings privés de la ville.

2 – La dépense en capital

Une prévision de 118 000 euros contre 147 740 euros en 2009 (soit une baisse de 20%) est inscrite pour le remboursement des emprunts contractés pour financer les constructions de parkings.

B – Les recettes de l'investissement

Elles sont formées d'un autofinancement prévisionnel (recettes d'ordre) et des dépôts et cautionnements reçus.

L'autofinancement prévisionnel est composé de la dotation aux amortissements et l'excédent dégagé par la section de fonctionnement. Cette recette d'ordre va financer les dépenses de l'investissement. Montant inscrit : 166 950 euros.

II – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites sont de 258 650 euros contre 288 350 euros en 2009 ; soit une baisse de 10% qui s'explique par la baisse de 30 000 euros (30 000 euros en 2010 contre 60 000 euros) des charges locatives et de copropriétés (suite à des ventes). Mme le Maire précise que cela n'était pas tout à fait suite à des ventes – la question a été posée en commission des Finances – mais parce que l'année précédente l'Office a adressé un rappel des charges sur deux années car 2008 et 2007 n'avaient pas été régularisées.

B – Les recettes de fonctionnement

Les produits de location des parkings qui sont de 425 000 euros contre 410 000 euros en 2009, constituent l'essentiel de la recette de la section de fonctionnement.

III – EQUILIBRE DU PROJET DE BUDGET

A – Equilibre de la section de fonctionnement

Recettes de l'exercice : 425 600 euros

Dépenses de l'exercice : 425 600 euros

Dont 166 950 euros de prévision de capacité d'autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement.

B – Equilibre de la section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre sans prévision d'emprunt.

Dépenses de l'exercice : 168 950 euros

Recettes de l'exercice : 168 950 euros

Dont 166 950 euros de prévision d'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

Nous proposons aux membres du Conseil Municipal le vote du projet de budget des parkings pour l'exercice 2010.

Par 31 voix pour dont 2 mandats, 3 voix contre de Mme ANZEAU, M. CHARVERON, M. GUILMART, ainsi qu'1 abstention M. PAILLON, le Conseil Municipal adopte le budget primitif des parkings pour l'exercice 2010 équilibré en recettes et en dépenses à 425 600 euros pour la section de fonctionnement et à 168 950 euros pour la section de l'investissement

VOTE PAR CHAPITRE DU PROJET DU BP 2010 DES PARKINGS

		DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	121 000	1 000
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	47 950	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		2 000
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		49 960
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		116 990
TOTAL INVESTISSEMENT		168 950	168 950

SECTION DE FONCTIONNEMENT

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 950	
61	SERVICES EXTERIEURS	38 000	
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	500	
63	IMPÔTS/TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	41 200	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COUTANTE	30 000	
66	CHARGES FINANCIERES	125 000	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	49 960	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	116 990	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		425 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		600
TOTAL FONCTIONNEMENT		425 600	425 600

- Vote des taux des impôts locaux pour l'exercice 2010

Rapporteur : Mme le Maire

Les dépenses et les recettes inscrites au projet du budget 2010 sont en baisse par rapport aux dépenses et recettes inscrites au budget primitif 2009. Cependant, la baisse des recettes est plus significative que celle des dépenses.

Les dépenses réelles du projet du budget primitif 2010 sont en baisse de 4% par rapport à 2009 pour la section de fonctionnement et de 23% pour la section d'investissement.

Pour la section de fonctionnement, cette baisse s'explique en particulier par la baisse de la masse salariale (-5%) et des charges à caractère général (-3%).

Pour la section d'investissement, cette baisse s'explique par le fait qu'il n'y a pas en 2010 de grands chantiers publics prévus. Plusieurs chantiers privés commenceront cependant. Les nouvelles constructions apporteront à terme une augmentation de l'assiette fiscale du foncier et de la taxe d'habitation. Elles contribueront également à la modernisation des quartiers concernés.

En ce qui concerne les recettes, globalement elles sont en baisse par rapport à 2009. Une baisse de 3% pour les recettes réelles de fonctionnement et 32% pour les recettes réelles d'investissement. Pour la section de fonctionnement, cette baisse s'explique par la baisse des subventions de fonctionnement du Conseil Général, de la CAF, de la dotation compensatrice de la Taxe Professionnelle.

Pour la section d'investissement, la baisse s'explique par la baisse de la taxe d'urbanisme (-63%) et des produits de cessions immobilières (-18%).

Face à cette baisse des recettes, nous avons augmenté de 3% les impôts sur les ménages (Taxe d'habitation, Taxe foncière bâtie et non bâtie) pour équilibrer le projet du budget 2010.

Nous proposons aux membres du conseil municipal de voter pour l'année 2010, les taux des impôts locaux :

13,49 % pour la Taxe d'habitation contre 13,10% en 2009 ;
16,86 % pour la Taxe foncière (propriétés bâties) contre 16,37% en 2009 ;
12,11 % pour la Taxe foncière (propriétés non bâties) contre 11,76% en 2009.

Par 32 voix pour dont 2 mandats, 3 voix contre de Mme ANZEAU, M. CHARVERON, M. GUILMART, le Conseil Municipal pour l'exercice 2010, les taux des impôts locaux suivants calculés par application de la variation proportionnelle des taux :

Taxe d'habitation	: 13,49%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	: 16,86 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	: 12,11 %

- Acquisition – amélioration des immeubles de la Société ICADE par l'OPH : approbation du plan de financement prévisionnel – demande de garanties de la ville de Malakoff

Rapporteur : M. Cormier

M. Cormier informe que cette délibération est particulièrement importante pour le Conseil municipal et plus particulièrement encore pour les habitants des 313 logements d'ICADE. Ces habitants ont fait part de leurs inquiétudes lors des différentes réunions organisées avec l'amicale des locataires en présence du Maire et de la Députée de circonscription. Cette inquiétude était plus que justifiée lors de l'annonce – chacun s'en souvient – par la presse fin décembre 2008 que le PDG d'ICADE avait décidé de vendre au plus offrant plus de 26 000 logements afin de faire une opération spéculative pour satisfaire les appétits de ses actionnaires à hauteur de 50% du prix de la vente. Ces actionnaires

n'estimaient plus assez rentable le revenu provenant de ce patrimoine dont les locataires avaient pourtant, à leur grand désespoir, vu augmenter de façon très importante pour un certain nombre d'entre eux leur loyer.

M. Cormier rappelle qu'au moment de la privatisation en 2006 la valeur du patrimoine d'ICADE lors de l'introduction en bourse était de 1,4 milliard d'euros. ICADE possédait alors 36 000 logements. En 2009, trois ans après, ICADE s'était débarrassée de 10 000 logements et pourtant sa cotation en bourse était passée à 2,9 milliards d'euros ce qui, en trois ans, faisait passer la valeur d'un logement de 31 800 € à 85 000 €. C'est un véritable scandale d'Etat, d'autant que celui-ci a refusé d'intervenir une première fois au moment de la privatisation et, plus récemment, lorsqu'ICADE a décidé de vendre ses logements en évoquant le fait que c'était une affaire privée. Alors que tout le monde sait que la Caisse des Dépôts et Consignations est présente sur ce dossier à plus de 61%...

De plus, ces logements aujourd'hui déconventionnés avaient été construits et financés avec des fonds publics. L'Etat avait même indiqué qu'il ne verserait aucune subvention pour aider les bailleurs au rachat des logements. C'est d'ailleurs probablement l'un des seuls dossiers où il a tenu ses engagements... M. Cormier tient à citer mot pour mot ce que Mme Boutin, qui était encore ministre du Logement, avait dit à une délégation de maires, de parlementaires, députés, sénateurs de toutes tendances : « Si l'on mettait en place des subventions pour aider les bailleurs à acheter le patrimoine, ce serait pour ICADE une raison supplémentaire, un argument de plus pour qu'il augmente le prix de vente de ses logements. » Sans commentaire...

A partir du comportement irresponsable de l'Etat, la mise en place d'un consortium regroupant 25 bailleurs sociaux était la seule possibilité, la seule voie de recours pour négocier ce rachat, y compris avec beaucoup d'incertitudes et peu d'informations d'ICADE.

C'est dans ce contexte que l'OPH de Malakoff, en accord avec le Maire et la municipalité, s'est porté candidat au rachat des 313 logements d'ICADE sur le territoire de la commune. Ce rachat par l'Office va, dans l'immédiat, permettre un retour dans le patrimoine social de ces logements qui n'auraient jamais dû le quitter. Cela va permettre de les reconventionner et d'ouvrir ainsi à tous les locataires qui peuvent y prétendre la possibilité de percevoir l'Allocation Personnalisée au Logement (APL).

M. Cormier souligne que les négociations ont été très difficiles sur cet aspect et tient à remercier la direction de l'Office qui s'est investie sans compter sur ce dossier et notamment son directeur Michel Hurpeau.

Le prix de vente obtenu, 1 234 € le m² de surface habitable hors commerces, même s'il se situe dans la moyenne des prix, est bien trop élevé. Le coût total de 20 629 660 € est bien supérieur au prix que l'Office aurait pu obtenir – et plus généralement l'ensemble des bailleurs – si l'Etat avait joué son rôle sur ce dossier, notamment au regard de la grave crise du logement social.

Avec cette délibération il est donc demandé au Conseil municipal de garantir les prêts pour réaliser cette opération d'acquisition-amélioration du patrimoine ICADE.

Le Conseil d'administration de l'Office a délibéré le 4 février 2010 sur ce dossier et approuvé le plan de financement prévisionnel. C'est ce même plan de financement qui est soumis ce soir à l'approbation du Conseil municipal avec des prêts PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) au nombre de 50, des prêts PLUS (usage social) au nombre de 138 et des prêts PLS au nombre de 125.

Le montant respectif de ces prêts est indiqué dans les différents articles, la somme totale de l'emprunt s'élevant à 19 639 246 €. Il faut le souligner, une subvention de 900 000 € du 1% que M. Cormier tient à remercier, vient alléger l'emprunt global.

M. Cormier informe les élus que la première réunion « officielle » aura lieu à l'Office avec les représentants de l'amicale des locataires. L'Office devrait normalement signer la promesse de vente le 10 mars 2010.

Il vous est donc demandé de bien vouloir approuver le plan de financement prévisionnel et de garantir les prêts que l'Office va souscrire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte que la Commune de Malakoff accorde sa garantie de plusieurs emprunts : « prêt PLA-I » (foncier et bâtiment) d'un montant de 2 961 541 euros, « prêt PLUS » (foncier et bâtiment) d'un montant de 8 173 851 €, « prêt PLS » (foncier et bâtiment) d'un montant de 7 403 850 € soit au total : 18 539 242 € que l'Office Public de l'Habitat de Malakoff se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ces prêts sont destinés à financer, en partie, les travaux d'acquisition des 313 logements vendus par la société ICADE pour le patrimoine situé sur le territoire de la commune de Malakoff.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

Les Conseillers Municipaux membres du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat de Malakoff n'ont pas pris part au vote.

M. Guilmart rappelle que son groupe a toujours été favorable à ce rachat et approuve cette délibération au-delà des propos politiques qui ont été exposés et qui ne les étonnent pas grandement.

Mme le Maire souligne l'action d'ensemble, toutes tendances confondues, qui a été menée (consortium, argumentation pour faire baisser les prix, etc.).

M. Oliveira demande si les parkings sont compris dans le prix ou non (question déjà posée en commission des Finances).

M. Cormier acquiesce.

M. Paillon souhaiterait aborder quatre points. Il remarque tout d'abord qu'il n'y a pas eu finalement de retard dans la vente puisque celle-ci avait été envisagée en février.

M. Cormier précise que la vente était prévue depuis quelques mois et devait avoir lieu fin 2009. L'objectif aujourd'hui est que celle-ci ait lieu avant les congés, au mois de juin. Il faut savoir qu'ICADE ne donne que très peu d'informations et M. Cormier espère que lorsque la promesse de vente aura été signée, ils pourront disposer des dossiers complets qui permettront très certainement d'affiner les choses pour, courant juin, arriver à la signature de l'acte d'achat définitif.

M. Paillon note que la rénovation des logements a été votée dans le budget pour 1,7 M€. Les 6 mois restants permettront-ils de faire l'ensemble des travaux ?

Deuxième question : M. Paillon s'inquiète de la structure de la dette de l'OPH. Ces 20 millions, qui représentent tout de même une certaine somme, ne déséquilibrent-ils pas ses finances ?

Troisième question : avec le reconventionnement, certains loyers vont baisser. Y a-t-il une équité en fonction des revenus. Sans entamer le débat aujourd'hui, cela nécessiterait de se pencher en Conseil municipal sur la question des surloyers, ce que souhaiterait l'agglomération Sud de Seine comme indiqué dans le bulletin municipal. Les habitants ont en effet besoin d'être éclairés sur cette problématique. Va-t-il y avoir une baisse générale des loyers pour les locataires ?

Dernière question : après comptabilisation des projets et de cet achat, il semble à M. Paillon qu'ils dépassent les 40% de logements sociaux, objectif mentionné dans le programme municipal de l'actuelle majorité.

Mme Bacelon avait noté qu'il s'agissait d'un montant hors commerces. Quel est donc le montant pour les commerces ?

Mme le Maire précise que ce chiffre est indiqué dans la délibération : le coût prévisionnel pour les commerces est de 220 480 €.

M. Cormier, s'agissant des surloyers, convient que ce n'est pas le débat de cette séance mais précise qu'il avait eu l'occasion d'aborder cette question – M. Paillon n'était peut-être pas là – en Conseil municipal. Il s'agissait notamment de celui que Mme Boutin avait voulu mettre en place et qui était totalement dissuasif, qui multipliait les quittances par deux, trois, voire plus. Malakoff a pour objectif la mixité sociale, c'est-à-dire de ne pas réserver les logements sociaux aux seules personnes en grande ou très grande difficulté. Si le débat est de savoir si un surloyer raisonné peut se discuter, cela n'a rien à voir avec la mesure de Mme Boutin, laquelle mesure avait d'ailleurs fait l'unanimité des élus toutes tendances confondues qui s'étaient déclarés contre.

Mme le Maire note en effet une petite confusion entre le surloyer raisonné et le surloyer « Boutin », cette dernière mesure ayant été rejetée de la part de l'agglomération Sud de Seine.

M. Paillon entend cette explication mais trouve toutefois que l'article paru dans le bulletin laisse à croire que la majorité municipale est opposée aux surloyers.

M. Cormier explique que les surloyers Boutin n'étant pas appliqués, Malakoff est restée avec l'ancien surloyer. Actuellement, une discussion a lieu sur une convention d'utilité sociale, qui doit être signée avec le Préfet (comme tous les bailleurs) avant fin 2010, où la question des surloyers est posée dans les différentes conditions. Il y aura donc lieu d'en reparler.

S'agissant de la question du budget de l'Office, il serait en effet très surprenant de dire que ces sommes importantes n'auront pas de conséquences. Ces montants seront donc absorbés sur un emprunt de longue durée (40, 50 ans) et M. Cormier rappelle à ce sujet qu'une aide de l'Etat aurait été la bienvenue.

Concernant les travaux – les locataires l'ont confirmé –, ICADE a délaissé en partie l'état des bâtiments ; beaucoup de choses ont pris du retard que l'Office ne va pas être en capacité de résorber en l'espace de six mois. Les locataires en ont bien conscience. Il faut savoir que dans le cadre de la CUS (Convention d'Utilité Sociale), l'Office est amené à réviser son plan stratégique de patrimoine. Il doit ainsi être en capacité de programmer pour les dix ans à venir tous les gros travaux. En 2007, ce plan stratégique avait été approuvé par l'Office et doit être réactualisé. Dans ce cadre, l'Office n'a pas attendu d'être « propriétaire » des 313 logements d'ICADE mais les a intégrés de façon à ce que les futurs locataires de l'Office soient traités de la même manière que les « anciens ». Cela se fera sur plusieurs exercices avec des priorités, mais lorsque l'Office sera propriétaire des bâtiments et aura connaissance dans le détail des diagnostics de l'état dans lequel se trouvent tous les bâtiments ainsi que les équipements techniques (chaudières, ascenseurs, etc.), il sera possible d'avoir une programmation comprenant une discussion avec les représentants des locataires pour connaître les priorités et lisser sur plusieurs exercices tous les travaux prévus.

S'agissant des loyers, des locataires paient aujourd'hui 12 € le m² au lieu de 2 ou 3,5 € il y a quelques années. Ces augmentations avaient lieu lorsque des locataires donnaient congé et étaient remplacés par de nouveaux. Comme il s'agissait de loyers déconventionnés, la société ICADE pouvait faire ce qu'elle voulait. Des loyers à 12 € le m² ont été instaurés et trouvaient des locataires sans problème puisqu'il faut compter le double en privé. Il faut savoir que lorsqu'il s'agit de logements neufs et dans le PLS, les loyers se situent 30% au-dessus des loyers HLM : 6 ou 6,5 € le m² (logements de Valette par exemple). La différence est donc notable avec les loyers ICADE. Lorsque ces logements seront reconventionnés, les loyers devront donc être replafonnés et redescendront automatiquement.

ACCUEILS DE LOISIRS

- Règlement intérieur des accueils de loisirs

Rapporteur : Mme Belhomme

Le service des Accueils de Loisirs propose la mise en place d'un règlement intérieur afin de pouvoir donner un cadre formalisé au fonctionnement des structures sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Ce document reprend les horaires d'accueil, les modalités d'inscription, notamment pour les vacances scolaires, la tarification et des dispositions particulières pour limiter les retards des parents le soir.

Ce règlement intérieur sera utile à la fois pour le service mais également pour les parents afin qu'ils soient au même niveau d'information sur l'ensemble de la ville d'une structure à une autre.

Il pourra être revu et modifié à chaque rentrée scolaire en tant que de besoin.

Ce règlement sera affiché une fois validé dans toutes les structures et sera distribué aux familles qui viendront inscrire leurs enfants.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le règlement des accueils de loisirs.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur des accueils de loisirs.

BATIMENTS COMMUNAUX

- Travaux dans divers bâtiments liés à l'hygiène et la sécurité : demande de subventions auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine

Rapporteur : M. Métais

Afin d'améliorer la lutte contre la légionellose dans les gymnases Rousseau et au stade Cerdan, il est prévu la mise en place d'un système de prévention automatique comprenant un dispositif électronique d'injection automatique de grande précision de produit chloré. Le coût de fourniture et d'installation pour cette opération est estimé à 4 000 € HT par gymnase, soit un total de 8 000 € HT.

Ce type de dispositif a déjà été mis en place courant 2009 dans les gymnases Duclos et Pinon.

Dans le cadre de la programmation des travaux liés à l'hygiène et à la sécurité dans les gymnases pour 2010, deux opérations peuvent prétendre à l'obtention de subventions départementales à un taux de 23 %.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à entreprendre toute démarche nécessaire auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine pour obtenir les subventions attendues.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à réaliser auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine toutes les démarches en vue de l'obtention des aides financières pour la réalisation de travaux d'hygiène et de sécurité dans les gymnases de la Ville de Malakoff.

- Travaux de rénovation du stade Lénine : demande de subventions auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine, du Conseil Régional d'Ile-de-France, de la Fédération Française de Football et du CNDS

Rapporteur : M. Nexon

M. Nexon informe que le terrain stabilisé du stade Lénine a fait l'objet depuis déjà quelques temps de nombreuses critiques de la part des utilisateurs et des riverains. Le revêtement actuel composé d'un matériau de type stabilisé (schiste rouge) présente un sérieux handicap dans la pratique sportive, très poussiéreux l'été et très boueux l'hiver, donc fortement dépendant des conditions climatiques. Les riverains quant à eux évoquent cette poussière rouge très envahissante.

Il apparaît important de rénover le terrain actuel en attendant la réalisation d'un complexe sportif et culturel qui intègrera de nouveaux équipements. Le terrain pourrait être refait en stabilisé mais le problème climatique resterait le même. Le coût serait de 150 000 € sans possibilité de subvention.

C'est pourquoi le choix s'est porté sur un revêtement de type synthétique de dernière génération : plus aucun problème de climat. Celui-ci permettra notamment une utilisation intensive du terrain dans des conditions stables et proches d'un terrain en herbe : une utilisation maximale de 2 500 heures par an, un entretien tous les 15 jours (brossage de la surface et recharge en granulats de caoutchouc).

Garanti dix ans, ce terrain sera largement amorti dans les 5 ans, voire 6 ans.

L'aire de jeux quant à elle pose de gros problèmes de bruit pour les riverains et n'est accessible pour les jeunes que pendant les horaires d'ouverture du stade. Il a été prévu de la déplacer à la place du skate parc dont la baisse de fréquentation a été constatée, certainement liée à l'ouverture toute récente du skate parc de la porte Brancion côté Vanves.

Par conséquent, ces travaux prévoient le réaménagement du terrain en schiste existant (L 100m x l 60 m) et comprennent :

- les travaux préparatoires
- les travaux de terrassement
- les travaux de drainage
- les travaux d'infrastructures
- la mise en place d'un revêtement
- les équipements : repose des buts de football à 11, fourniture et pose de buts de football à 7 repliables.

Les travaux de suppression de la piste d'athlétisme, de réhabilitation des cheminements piétons, et de pose de fourreaux pour l'alimentation téléphonique du gymnase Pinon sont estimés à 80 000 € HT.

Parallèlement à ces travaux, le transfert de l'aire de jeux « Danton » (espace situé au-dessus du gymnase « Pinon ») à l'emplacement de l'aire de Skate parc est estimé à 100 000 HT. Il conviendra également de déposer les mâts et projecteurs existants pour les réimplanter sur la nouvelle aire (25 000 € HT).

Le montant de l'ensemble de ces travaux est estimé à 635 000 € HT.

- Terrain en synthétique : 510 000 € HT
- Aire de jeux « Danton » : 125 000 € HT

L'opération de réaménagement du terrain existant en schiste est susceptible d'être subventionnée :

- par le Conseil Régional d'Ile-de-France à hauteur de 50 % au titre des équipements sportifs liés aux lycées,
- par le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) au titre des travaux de rénovation d'équipements sportifs, à hauteur de 20 %
- par le Conseil Général des Hauts-de-Seine au titre de l'adaptation des sites aux nouvelles pratiques sportives, à hauteur de 5 %,
- et enfin par la Fédération Française de Football dans le cadre du fonds d'aide au football amateur (25 000 euros).

	taux escomptés	Subventions escomptées
Conseil Régional d'Ile de France	50%	255 000,00 €
Conseil Général des Hauts de seine	5%	25 500,00 €
Fonds d'aide au football amateur – Ligue de Football	4,71%	25 000,00 €
CNDS	20%	102 000,00 €
TOTAL	80%	407 500,00 €

Montant restant à la charge de la Ville de Malakoff pour le terrain en synthétique : 105 500 € HT.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès de ces organismes pour obtenir l'attribution des subventions évoquées.

Les travaux ne pourront commencer qu'après la notification de toutes les subventions.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la réalisation des travaux de rénovation du stade Lénine pour un montant estimatif de 635 000 € HT et autorise Madame le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine, du Conseil Régional d'Ile-de-France, de la Fédération Française de Football et du CNDS en vue de l'obtention d'aides financières pour la réalisation des travaux.

M. Paillon n'a pas compris si le skate parc serait supprimé ou non.

M. Nexon confirme que ce skate parc sera supprimé. L'aire de jeu située actuellement au-dessus du gymnase « Pinon » sera déplacée à la place du skate parc actuel, en dehors des structures du stade. Un skate parc s'est en effet installé rue Jean Bleuzen et les jeunes n'utilisaient plus celui de Malakoff.

M. Paillon espère qu'il est prévu d'informer bien en amont les utilisateurs de ce changement.

Excepté ce point, n'était-il pas envisagé à une époque de faire un parking souterrain sous cet espace ? Est-il donc pertinent de faire des travaux sur cet emplacement ou bien l'idée n'a-t-elle pas été retenue ?

Mme le Maire répond que l'idée du parking souterrain (situé sous un gymnase et une salle des fêtes) est toujours de mise mais, au vu des finances actuelles de la Ville, cela fait partie des projets reportés. Mme le Maire ne pense pas que ces projets aient même lieu pendant la mandature actuelle mais qu'ils seront peut-être reportés au début de la mandature suivante.

S'agissant du stade, Mme le Maire en a rencontré les utilisateurs et constaté que la rénovation du terrain de football en synthétique était en effet indispensable. C'est un revêtement que choisissent un grand nombre de villes, comme a pu le voir Mme le Maire au cours de visites réalisées en compagnie de M. Nexon et du responsable du service Sports.

M. Nexon souligne que la Ville n'aura que 102 000 € à investir sur le coût total et rappelle que le revêtement synthétique est très intéressant. IL faut savoir par exemple que la pelouse du stade Cerdan est utilisée 10 à 12 heures maximum par semaine afin de ne pas entraîner d'entretien trop important. Un revêtement synthétique permettra par ailleurs de jouer par tous les temps. M. Nexon indique que lors des visites effectuées avec Mme le Maire ils ont pu voir le tout dernier cri du synthétique, un terrain multifibres qui vaut un peu plus cher que celui choisi pour le stade Lénine (mais celui-ci étant appelé à être entièrement rénové dans 5 ou 6 ans, il n'est pas nécessaire de mettre très cher). M. Nexon rappelle que la rénovation de ce terrain est plus que nécessaire, demandée par tous, et revient sur le choix qui a été fait : au lieu de la réaliser en stabilisé sans subvention, il a été préféré de faire cette rénovation en synthétique avec des subventions, ce qui reviendra bien entendu moins cher.

M. Cormier souligne que cet argument est important.

Mme le Maire précise que le Conseil régional peut subventionner le projet en liaison avec les lycées car la ville aura une convention avec le lycée professionnel Louis Girard pour que les jeunes de ce lycée puissent utiliser le stade. Dans le cadre de ces conventions la ville peut être fortement subventionnée.

M. Nexon indique qu'une réunion très intéressante a eu lieu la semaine précédente avec Mme Geneix, le proviseur de ce lycée et son adjoint. Mme Geneix leur a dit qu'ils étaient prêts à signer une convention avec la Mairie (sur 12 ans). Actuellement, le lycée Louis Girard utilise les équipements de Châtillon. C'est d'ailleurs par le biais de cette utilisation que le terrain de Châtillon a pu être rénové en synthétique avec l'obtention d'une subvention importante de la Région. Aujourd'hui le lycée utilise les installations couvertes de la ville de Malakoff sans payer quoi que ce soit. Une convention sur 12 ans va donc être signée avec ce lycée qui pourra désormais utiliser les installations sportives de la ville. La Région doit donner 50% de la somme.

Mme Moguerou demande, à propos des 450 000 € annoncés pour la rénovation du stade Lénine dans le budget 2010, s'ils excluent ou incluent ce qui va être fait ?

Mme le Maire répond que c'est inclus. Les montants seront ajustés à la DM car le prix de l'aire de jeu n'était pas connu.

M. Nexon ajoute qu'une main courante est prévue tout autour du stade et une sorte de cheminement piéton qui pourra servir de piste pour les écoles et à tous ceux qui voudront courir autour du stade.

INTERCOMMUNALITÉ – SUD DE SEINE

- Transfert de la compétence "Eclairage public" à la Communauté d'agglomération Sud de Seine

Rapporteur : M. Seignolles

M. Seignolles rappelle que depuis 2005 des compétences ont été transférées des quatre villes vers la Communauté d'agglomération Sud de Seine : les piscines, le conservatoire, l'AMIRE, les missions locales, la collecte des ordures ménagères, des déchets verts, ainsi que des encombrants à compter du 1^{er} mars.

S'y ajoute aujourd'hui le transfert de l'éclairage public. Depuis une trentaine ou une quarantaine d'années, il s'agissait d'une délégation de service public donnée tout d'abord à l'entreprise FERRAZ puis à CITEOS.

Les villes garderont le libre choix de la programmation des travaux et du type de candélabres utilisés, dans le cadre des inscriptions budgétaires. Mais des mesures incitatives, notamment en contractualisant avec la Région, permettront de déployer un programme de travaux de l'éclairage public favorisant les économies d'énergie. Cet objectif se situe en continuité avec le projet territorial de développement durable mis en place.

De plus, ce transfert permettra de continuer à équiper les candélabres de lampes à basse consommation. La Ville de Malakoff souhaiterait demander à l'Agglomération Sud de Seine de prévoir un budget permettant la pose de variateurs sur tous les candélabres.

Le périmètre du transfert serait l'éclairage public ainsi que la signalisation lumineuse tricolore. Les illuminations de fin d'année resteraient de la compétence des communes ; seules la pose et la dépose des motifs seraient assurées par Sud de Seine.

Au vu de la DSP existante auparavant, ce transfert n'engendrera aucun transfert de personnel ; les tâches techniques et la majorité des tâches administratives resteraient effectuées par les villes dans le cadre d'une convention de prestation de services.

Le montant de ce transfert représente pour la Ville de Malakoff :

- Dépenses de fonctionnement : 0,6 M€
- Dépenses d'investissement : 0,8 M€

Ce transfert serait effectif le 1^{er} mai 2010 et regardera également les autres communes.

M. Seignolles estime que la vocation de la Communauté d'agglomération Sud de Seine est de mutualiser les compétences. Les transferts effectués depuis le 1^{er} janvier 2005 se sont faits sans réduire aucunement les services rendus aux Malakoffiots. La municipalité doit se préparer à ce que d'autres services soient transférés dans les prochaines années.

Il vous est proposé d'autoriser le transfert nécessaire pour doter la communauté d'agglomération d'une nouvelle compétence facultative et d'approuver la modification de l'article 5 paragraphe « compétences facultatives » de ses statuts.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le transfert à la Communauté d'agglomération Sud de Seine de la compétence :

« Eclairage public : Eclairage public, signalisation lumineuse tricolore, pose et dépose des motifs d'illuminations de fin d'année » ; et autorise le Maire à effectuer les actes afférents à ce transfert.

Mme le Maire fait remarquer que des économies ont été faites sur les illuminations.

M. Paillon note qu'un grand nombre de compétences ont été transférées (emploi, insertion, etc.) et qu'une autre est annoncée à travers cette délibération. Que restera-t-il à la commune dans quelque temps ? Par ailleurs, et comme M. Paillon l'a déjà suggéré, il est important que les citoyens se

rendent compte qu'il y a un transfert de compétences, et peut-être aussi de pouvoir, car c'est finalement Sud de Seine qui prend les décisions.

En deuxième point, M. Seignolles a indiqué qu'il n'y avait pas de personnel concerné mais il est dit dans la délibération : « Ce transfert se ferait sans transfert de personnel. Les tâches techniques et la majorité des tâches administratives resteraient effectuées par les villes dans le cadre d'une convention de prestation de services. » Y a-t-il ou non du personnel ?

Troisième question : la délibération suivante propose de voter la convention de prestation de service qui concerne cette fois-ci le conservatoire de musique, peu de temps après le transfert de compétences. M. Paillon s'inquiète qu'un transfert soit fait sans savoir quel va être le cadre de travail des compétences transférées. Il serait donc peut-être intéressant lors du vote d'un transfert de voter également la convention. Pourquoi ne pas le faire de manière concomitante ?

M. Seignolles signale qu'un certain nombre de compétences restent à transférer : les théâtres, la voirie, tous les services ont vocation un jour ou l'autre d'être transférés.

Le transfert de la compétence « Eclairage public » se ferait effectivement sans transfert de personnel puisque jusqu'ici c'est la société CITEOS qui s'occupait d'implanter les candélabres et de refaire les réseaux.

Les tâches techniques seront de toute façon toujours commandées par les techniciens de voirie de la Ville à la société CITEOS à qui ils enverront les dossiers techniques. La majorité des tâches administratives (bons de commandes, etc.) également. M. Seignolles estime que la Ville doit conserver les initiatives sur ce qu'elle décide de faire sur la commune et qu'elle puisse demander des subventions et des sommes pour l'investissement.

La première compétence transférée concernait le conservatoire (2005). Il s'agit d'un renouvellement de la convention.

M. Paillon comprend bien qu'il ne s'agit pas de la même convention mais puisqu'il y a transfert, autant savoir dans quelles conditions ce transfert se fera. Il serait donc bien que concomitamment la convention de prestation de service soit votée.

M. Allain pense qu'il faut bien comprendre qu'il n'est pas question de transférer toutes les fonctions de la commune au niveau de l'Agglomération. M. Cormier, dans son discours sur le budget, a d'ailleurs fortement insisté sur le fait que le point central est la commune, foyer de démocratie dans le pays. La municipalité y tient et, par là, ne souhaite pas tout transférer n'importe comment au niveau d'une Agglomération qui représente plutôt le lieu où va être géré l'économique, c'est-à-dire faire un certain nombre de gains en matière d'efficacité, en matière d'appel à des personnels plus qualifiés que la commune ne pourrait pas financer à elle seule.

M. Cormier a en revanche souligné que ce qui est à craindre c'est un regroupement autoritaire, lequel se profile tout de même à travers le Grand Paris ou la réforme territoriale. Et M. Allain reconnaît que c'est là quelque chose de contradictoire avec ce qu'il vient de dire. L'Agglomération Sud de Seine est constituée ainsi selon un accord politique (il n'y a là rien de juridique) : les communes décident pour ce qui les concerne, l'Agglomération ne peut rien décider pour une commune qui ne serait pas d'accord avec une décision. La commune reste donc le pivot politique et démocratique, l'Agglomération étant utilisée comme niveau économique pour être plus efficace, pour mieux utiliser les ressources. Il s'agit – et M. Allain l'a déjà expliqué plusieurs fois – de faire non seulement des mutualisations mais faire mieux que ce que chaque commune aurait pu faire séparément. De gros travaux d'investissement en matière d'assainissement ont été faits à Malakoff grâce à la constitution de l'Agglomération. Les investissements auraient demandé notamment beaucoup plus de temps si la commune les avait réalisés seule. Ce raisonnement, depuis le temps que M. Allain le tient, devrait être aujourd'hui assimilé. Il s'agit d'un équilibre entre l'économique et le politique qu'il faut trouver dans ces affaires de constitution d'intercommunalité. Le risque, bien entendu, dans le cadre de la politique de mise sous tutelle des collectivités territoriales qui est dans les projets du pouvoir actuel,

est que cet équilibre soit rompu et que l'on retourne à un Etat centralisé. C'est un peu le retour d'Hausmann à Paris et de Napoléon le Petit auquel on assiste actuellement. C'est une manière de gérer qui n'a rien de décentralisée. Il faut donc tenir compte de tout cela.

Mme le Maire, s'agissant du transfert de l'éclairage public, signale qu'il y a une convention pour le personnel. Transférer l'éclairage public au niveau de l'Agglo va amener à cette contractualisation avec la Région qui permettra de financer de façon importante un programme favorisant les économies d'énergie.

- Modification du capital de la SAIEM du Fonds des Groux, nomination du président et modalités de gestion

Rapporteur : Mme le Maire

Mme le Maire informe qu'il s'agit du rachat d'actions cédées par la Caisse des Dépôts et Consignations. La Caisse des Dépôts et Consignations souhaite devenir minoritaire au sein de la Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte du Fonds des Groux, société qui gère les immeubles de la rue Samain, le foyer Joliot Curie et l'EPAD. Mme le Maire se souvient qu'une dizaine d'années auparavant la Caisse des Dépôts demandait déjà à être minoritaire dans le capital. La Ville de Malakoff répondait alors que deux villes étaient toujours à cette époque, majoritaires dans le capital d'une SAIEM en France : Rueil-Malmaison et Malakoff. Il s'agit donc d'une sorte de régularisation car aujourd'hui il n'existe plus aucune SAIEM où les villes ne soient pas majoritaires.

Mme le Maire précise que ni M. Cormier, ni M. Oliveira ne peuvent participer à ce vote puisqu'ils sont administrateurs.

La Caisse des Dépôts et Consignations souhaite devenir minoritaire au sein de la Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte du Fonds des Groux. Cela suppose le rachat d'une partie de ses actions par la Ville de Malakoff. Cette opération rendrait la Ville de Malakoff actionnaire majoritaire dans le capital.

Cette transaction pourrait avoir lieu cette année, pour un budget de 52 350 euros (750 actions au prix de 69.8 euros) sachant que la ville encaisserait la même somme en dividendes.

La modification du capital d'une SAIEM obéit à des règles spécifiques de mise en œuvre à partir d'une délibération municipale. La SCET, organisme de la Caisse des Dépôts et Consignations, chargée de gérer cette SAIEM, les effectuera.

Mais il convient d'ores et déjà de considérer le remplacement de l'actuel président. Monsieur Cormier, étant président de la SEM Joliot Curie, pourra assurer aussi cette nouvelle présidence puisque la fusion des deux SEM est normalement prévue.

La direction générale est actuellement assurée par la SCET. Les dispositions seront prises en conséquence afin de poursuivre avec ce dispositif sachant que la ville n'engagera aucun personnel spécifique.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver ce rachat d'actions afin de devenir majoritaire, la nomination du nouveau président ainsi que les modalités de gestion proposées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve :

- le rachat de 750 actions à la Caisse des Dépôts et Consignations au prix unitaire de 69,80 euros, soit 52 350 euros ; afin de devenir majoritaire au sein de la Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte 'Fonds des Groux'

- la nomination de M. CORMIER en tant que président

- les modalités de gestion par une délégation de la gestion administrative à la SCET

M. Oliveira souhaite souligner qu'il s'agit d'une opération positive pour la Ville puisque le rachat des actions se fait à la valeur comptable et non pas à la valeur patrimoniale.

M. Paillon demande si la SCET n'est pas l'ancien nom d'ICADE.

Mme le Maire répond qu'il s'agit de la SIIC. Mais il faut reconnaître que la Caisse des Dépôts et Consignations est quand même derrière tout cela (SCII, ICADE, SNI et le Consortium pour acheter ICADE). C'est une grande maison avec beaucoup de ramifications où il n'est pas toujours facile de s'y retrouver.

VOIRIE - ENVIRONNEMENT

- Travaux de réhabilitation du terre-plein central du boulevard de Stalingrad : affectation de la réserve parlementaire de Mme la Députée.

Rapporteur : M. Avril.

Le terre-plein central du boulevard de Stalingrad à Malakoff, à droite de l'entrée principale du stade Marcel Cerdan, accueille tous les samedis matin un marché de proximité.

Ce site nécessite une remise à neuf : réparation des bordures cassées, remise en état des enrobés, reprise de fondation, traitement des entourages d'arbres permettant ainsi d'apporter confort et sécurité aux commerçants, aux utilisateurs, et plus particulièrement aux personnes âgées.

Le projet de réhabilitation est évalué à 80 250,00 € HT.

Madame la Députée Marie-Hélène AMIABLE, propose de mettre à disposition de la Ville de Malakoff la somme de 17 000 € HT correspondant à une partie de sa dotation parlementaire. Cette somme doit être utilisée pour subventionner des travaux d'investissement de la Ville.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la dotation parlementaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la réalisation des travaux de réhabilitation du terre-plein central du Boulevard de Stalingrad pour un montant estimatif de 80 250 € HT.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire, en vue de l'obtention des aides financières pour la réalisation de ces travaux.

INFORMATION

Madame le Maire fait part des Déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles il n'a pas été fait usage du droit de préemption.

VŒU – COMMUNICATION – QUESTIONS DIVERSES

- Vœu relatif à la tarification sociale de l'eau

Rapporteur : M. Nexon

M. Nexon pense que chacun a dû entendre parler du SEDIF il y a quelques mois puisque l'eau a fait couler beaucoup d'encre...

Le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, créé en 1923, gère la production et la distribution d'eau potable pour le compte de 144 communes, agglomérations de la région parisienne. A ce titre, il est le plus gros service public d'eau de France mais aussi l'un des tout premiers en Europe.

Aujourd'hui, le Syndicat assure en qualité et en quantité en eau potable plus de 4 millions d'habitants. Les trois principales usines qui assurent la production de l'eau se situent à Choisy-le-Roi, à Neuilly-sur-Marne et à Méry-sur-Oise. La délégation de service public est assurée par Veolia, anciennement Lyonnaise des Eaux, depuis 1962. Le contrat conclu se termine le 31 décembre 2010.

Pour renouveler la convention, deux possibilités : la Délégation de Service Public, le choix de la majorité du SEDIF, de droite, la régie directe, choix de la gauche du SEDIF. Suite au vote des délégués du SEDIF, le choix s'est bien entendu porté sur la DSP, la droite étant majoritaire.

Aujourd'hui un appel d'offres a été lancé, 2 entreprises sur 4 restent en concurrence : Veolia et Suez Environnement. Une entreprise a retiré son dossier et une autre n'a pas pu donner les éléments qu'il fallait.

Dans le cahier des charges il a été demandé par la gauche :

- une diminution du contrat qui pourrait se situer en 30 et 50 M€,
- un contrat limité dans le temps, 10 à 15 ans et non 48 ans comme le précédent,
- une tarification sociale du prix de l'eau votée à l'unanimité des délégués du SEDIF.

Une proposition de loi est présentée par M. le Vice-président, M. Cambo, au Sénat, une autre présentée par Marie-George Buffet à l'Assemblée nationale. Une réunion du SEDIF est prévue le 11 avril pour discuter du futur régisseur. La décision finale interviendra pour le choix du délégataire le 20 mai.

Prix de l'eau sur Malakoff : pour une consommation de 120 m³ par an, le prix au m³ le 1^{er} janvier se décompose comme suit :

- 1,72 € au titre de la fourniture de l'eau
- 0,73 € au titre de la collecte et du traitement des eaux usées
- 1,52 € au titre des autres taxes et redevances (lutte contre la pollution, etc.)
- + 5,5% de TVA, ce qui met le prix du m³ d'eau à 4,19 €.

Pour toutes ces démarches, dans le nouveau contrat, M. Nexon a souhaité présenter un vœu en espérant que l'unanimité sera faite sur un sujet aussi important que le droit à l'eau pour tous.

Vœu relatif à la mise en œuvre du droit à l'eau pour tous

Considérant le poids grandissant de la charge de l'eau dans le budget des ménages et les inégalités territoriales criantes du prix à payer par les usagers, notamment les plus démunis ;

Considérant l'augmentation annoncée du prix de l'eau du fait, en partie, de l'application des normes européennes qui devraient entraîner de très lourds investissements en matière de distribution et d'assainissement ;

Considérant qu'il n'est pas acceptable que cette charge continue de peser sur les seuls usagers de l'eau ;

Considérant l'appel lancé par l'Observatoire des Usagers de l'Assainissement en Ile de France pour la mise en œuvre effective du droit à l'eau ;

Considérant l'avis unanime voté le 10 décembre par les délégués au Syndicat des Eaux d'Ile de France en faveur d'une tarification sociale de l'eau ;

LA VILLE DE MALAKOFF DEMANDE A L'ETAT :

- de faire appliquer un principe de droit équitable garantissant le droit d'accès pour tous à l'eau, patrimoine commun de l'humanité,

- de prendre des mesures pour que la charge du poids de l'eau soit mieux répartie entre les entreprises de l'eau et les usagers et ne dépasse jamais 3% du budget des ménages, conformément au taux fixé par l'OCDE.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le vœu relatif à la tarification sociale de l'eau.

Mme le Maire demande si les 4,19 € correspondent au prix pour toutes les villes du SEDIF.

M. Nexon répond qu'il s'agit uniquement du prix pour Malakoff car toutes les villes ne sont pas au même niveau. Des communes ne prennent pas de taxes, il y a des redevances de la Région...

Mme le Maire propose à M. Nexon qu'il distribue le document indiquant les tarifs pour toutes les villes.

Mme Topelet votera pour ce vœu mais regrette qu'une régie publique ne soit pas possible comme cela a été fait par exemple à Paris, où il lui a été dit que le prix de l'eau dans d'autres villes avait diminué de manière très importante pour les usagers. Il faut espérer que cela change.

M. Nexon précise que la Ville de Paris est passée en EPCI mais le prix de l'eau n'a pas diminué du tout. Actuellement des discussions sont en cours entre Paris et le SEDIF pour mutualiser la distribution de l'eau, ce qui serait une bonne chose car la distribution de l'eau apparaît comme très complexe.

Mme le Maire partage le souci de Mme Topelet.

M. Guilmart convient qu'une tarification sociale de l'eau est une bonne idée mais ne comprend pas une phrase du vœu : « prendre des mesures pour que la charge du poids de l'eau soit mieux répartie entre les entreprises de l'eau et les usagers et ne dépasse jamais 3% du budget des ménages ». Comment est calculé le budget des ménages ?

M. Nexon répond que les ménages ne doivent pas consacrer plus de 3% de leur budget en eau.

M. Guilmart comprend qu'il faut connaître le budget de chaque ménage pour calculer le prix de l'eau, mais c'est là quelque chose d'irréalisable.

M. Nexon explique que s'agissant des projets de loi présentés par M. Cambo au Sénat et celui présenté par Marie-George Buffet à l'Assemblée nationale, M. Cambo souhaite que ce soit les CCAS des villes qui gèrent le problème de l'eau pour les plus démunis, tandis que Marie-George Buffet, au niveau du parti communiste, souhaite que ce soit les CAF qui gèrent car elles sont les mieux placées pour connaître les personnes les plus démunies. M. Nexon pense que ce dernier point de vue est le plus intéressant.

M. Guilmart conçoit que cela soit plus juste, mais cela reste inapplicable.

M. Allain pense que cela est possible. Des enquêtes sur les budgets des ménages, par catégories socioprofessionnelles, par type de zones, urbaines ou rurales, permettent en prévision de cadrer à peu près le prix de l'eau. S'agissant de la vérification individuelle, les avis d'imposition peuvent servir.

M. Goutner interprète également la tarification sociale par rapport à la CAF et au RMI-RSA, au sens où ces familles ont déjà fourni des déclarations de ressources. Sur cette base peut donc être calculé un prix qui corresponde à l'objectif.

- Subvention exceptionnelle Haïti

Mme le Maire indique que, suite au séisme s'étant produit à Haïti le 12 janvier, 5 000 € ont été débloqués et répartis entre trois associations (Croix Rouge, Secours Catholique, secours Populaire) sans attendre le Conseil municipal puisqu'il y avait urgence. Au sein du Conseil communautaire, une subvention de 3 500 € a été distribuée à chaque association.

Mme le Maire informe qu'une très belle initiative de solidarité a eu lieu dimanche pour Ngogom. Le Maire de Ngogom, M. Ndiaye, plus précisément président de communautés rurales (7 villages), remercie grandement tous les membres du Conseil municipal et tous les personnels de la Ville d'avoir contribué à cette initiative, ainsi que tous les habitants qui ont constitué cette chaîne de solidarité. Il lui a été expliqué comment le bus avait été rempli, avec notamment des livres scolaires, du matériel sportif. Ce bus va partir du Havre le 22 février et arrivera le 2 mars à Dakar où le président de la communauté rurale et ses amis l'accueilleront.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122 - 22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

2009-78 : Mise à disposition à titre précaire d'une bande de terrain attenante aux boxes extérieurs du sentier de la Sablonnière 60/78 rue Hoche

2009-79 : Marché à procédure adaptée n°09-40 pour les travaux de rénovation de l'église Notre Dame de la médaille miraculeuse à Malakoff

2010-01 : Mise à disposition à titre précaire d'un terrain sis 80/82 rue Etienne Dolet à Malakoff

2010-02 : Reprise des terrains dans le cimetière de Malakoff

2010-03 : Marché à procédure adaptée n° 10-01 pour la fourniture d'un véhicule utilitaire lot 3 – véhicule type Pick Up

2010-04 : Marché à procédure adaptée n° 10-02 pour le service d'entretien du patrimoine privé de la ville de Malakoff

2010-05 : Revalorisation de la redevance mensuelle d'occupation du foyer résidence pour personnes âgées Laforest à compter du 01/03/2010

2010-06 : Revalorisation de la redevance mensuelle d'occupation du foyer résidence pour personnes âgées Joliot Curie à compter du 01/03/2010

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h34
Le secrétaire de séance,
M. GOUTNER